



# PV BUREAU EXCEPTIONNEL DU 30/10/2025

Présents	ALLAIN Philippe ; CHARONNAT Laurence ; DEVISE Bruno ; GATEFAIT Thierry ; Élodie GIRARD ; GUÉRESSE Alain ; PARFAIT Véronique ; SILACTCHOM Joseph ; SIMON Pascale.
Excusés	BRÉMENT Cédric ; LAMBOUR Sophie.

## ORDRE DU JOUR

1. Situation du Comité consécutive aux arrêts maladie simultanés du Directeur et de la Comptable.
2. Locaux du Comité (projet sur Les Sorinières).
3. Questions diverses éventuelles.



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball  
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire  
02 51 85 06 00 - [contact@loireatlantiquebasketball.org](mailto:contact@loireatlantiquebasketball.org)





## 1. Situation du Comité consécutive aux arrêts maladie du Directeur et de la Comptable

### ▪ Point 1 – la comptabilité

Alain GUÉRESSE informe le Bureau de l'arrêt maladie de nos deux salariés exerçant des fonctions comptables :

- Évelyne TIGNARD
- Maxime LEROUX RONDINEAU

Leur reprise éventuelle est prévue pour le 10 novembre 2025.

Il précise que Maxime LEROUX RONDINEAU a pris les dispositions nécessaires afin que son absence n'impacte pas le versement des salaires d'octobre 2025 pour l'ensemble des salariés du Comité. La partie administrative de cette opération reste toutefois à finaliser avant le 15 novembre 2025.

Compte tenu de la situation actuelle, Alain GUÉRESSE **propose** de mettre en place un processus d'externalisation du traitement des salaires des salariés du Comité. Il sollicite l'avis du Bureau sur cette proposition.

### **Vote du Bureau**

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

La proposition d'externalisation du traitement des salaires est adoptée.



- Point 2 – la Compétition

Alain GUÉRESSE constate que Maxime LEROUX RONDINEAU est actuellement le seul salarié possédant la compétence "Compétitions 5x5", ce qui met en évidence la fragilité de cette organisation.

Le principe de fonctionnement en binôme, habituellement retenu pour sécuriser les missions, se trouve ici compromis : la personne désignée en binôme voit en effet l'une de ses missions principales se dérouler simultanément avec la période d'activité intense liée à l'organisation des championnats.

Cette situation de vulnérabilité pourrait, à l'avenir, s'accroître en raison de circonstances particulières indépendantes des choix du Comité 44.

En conséquence, Alain GUÉRESSE propose au Comité de lancer immédiatement une étude visant à doubler la compétence "Compétitions 5x5" avec l'effectif salarié.

#### Vote du Bureau

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

La proposition de lancement immédiat d'une étude est validée par le Bureau





## 2. Locaux du Comité (projet sur Les Sorinières)

Alain GUÉRESSE sollicite l'avis du Bureau concernant l'une des options envisagées pour le déménagement de nos locaux sur la commune des Sorinières.

En effet, le vendeur refuse le principe de la présence de clauses suspensives

Alain GUÉRESSE demande au Bureau de valider les points suivants :

Avant toute signature d'un compromis de vente, les clauses suspensives suivantes devront être validées au minimum :

- Approbation du projet par l'Assemblée Générale ;
- Obtention d'un permis de construire.

Dans le cas contraire, le projet ne sera pas poursuivi.

Par ailleurs, Alain GUÉRESSE précise avoir sollicité l'appui du service juridique de la FFBB afin de disposer d'un processus clair et sécurisé pour la suite du dossier.

### Vote du Bureau :

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

Le Bureau valide à l'unanimité la décision de ne pas poursuivre le projet des Sorinières si les clauses suspensives évoquées ci-dessus ne sont pas retenues respectées.

Pas de questions diverses.

Le Bureau exceptionnel est clos.

**Le Président du Comité Départemental,**

**Alain GUÉRESSE**

**Le Secrétaire Général,**

**Bruno DEVISE**